



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 10 décembre 2020

Conférence de presse de M. Jean CASTEX, Premier ministre

Point de situation sur la lutte contre la COVID-19

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

Comme nous le faisons chaque semaine, je vais vous présenter, avec les ministres qui m'accompagnent, l'état de la situation sanitaire dans notre pays et les conséquences que nous en tirons sur l'évolution des mesures de gestion de l'épidémie d'ici la fin de l'année, mais aussi sur les perspectives que nous pouvons tracer pour la rentrée de janvier.

Pour aller à l'essentiel, la situation sanitaire s'est considérablement améliorée au cours des dernières semaines, mais elle marque le pas depuis quelques jours.

Olivier VÉRAN vous en présentera le détail dans un instant, mais retenez que si la France était parmi les pays européens les plus touchés par l'épidémie à la fin du mois d'octobre, la situation s'est inversée depuis : c'est probablement aujourd'hui en France que la situation a le mieux évolué depuis 6 semaines et c'est en France que l'épidémie est aujourd'hui la mieux maîtrisée par rapport à nos voisins européens.

Je m'en réjouis notamment pour tous nos personnels soignants, auxquels j'ai rendu visite à de multiples reprises depuis mon entrée en fonctions, qui font depuis plusieurs mois un travail formidable et qui vivent comme un soulagement la baisse des hospitalisations, notamment dans les services de réanimation, même si la situation reste préoccupante dans certaines régions.

Le nombre de nouveaux cas quotidiens est passé de près de 50 000 à environ 10 000, c'est-à-dire une division par 5. La prévalence de l'épidémie dans la population générale se situe en France à 107 cas pour 100 000 habitants quand elle est encore à 150 en Allemagne, 250 en Italie ou 300 en Suisse.

Cela est bien-sûr dû aux mesures que le Gouvernement a prises de manière suffisamment précoce, avec la mise en place du couvre-feu mi-octobre, puis du confinement à partir du 30 octobre, mais également aux efforts et au sens des responsabilités que vous avez su consentir.

Je tiens une nouvelle fois à vous en remercier très sincèrement car même si nos règles ont été moins dures qu'en mars dernier, je sais qu'elles ont pesé sur votre quotidien et votre moral, sans parler de ceux d'entre vous dont l'activité professionnelle a été directement impactée. Je sais que ces mesures peuvent être mal ressenties, parfois incomprises. Je veux vous en rappeler la logique. Il ne s'agit pas simplement de veiller à ce que les lieux où vous vous rendez ou que les activités que vous pratiquez soient dotés de protocoles sanitaires exigeants. En période de flambée épidémique, il faut passer à la vitesse supérieure et prendre des dispositions pour éviter le plus possible les flux, les rassemblements et les concentrations de population. Il faut rester chez soi le plus possible et limiter ses motifs de sortie.

Mais, je vous l'ai dit, cette amélioration marque le pas depuis une semaine. Nous sommes sur une sorte de plateau. Le nombre de nouvelles contaminations ne se réduit plus, et il tend même à légèrement réaugmenter depuis quelques jours. La partie est donc loin d'être gagnée.

Comment expliquer ce phénomène ? Peut-être, pour une part, en raison de l'allègement de nos mesures, et notamment des flux et des brassages de population qu'a entraîné la réouverture des commerces intervenue le 28 novembre. Mais en réalité ce changement de tendance n'est pas propre à notre pays puisqu'on observe la même évolution, au même moment, dans de nombreux pays d'Europe où des mesures de durcissement ont d'ailleurs été annoncées ces derniers jours.

Je demande au ministre des solidarités et de la santé de nous expliquer plus en détail la situation épidémiologique, en France comme à l'étranger.

* *
*

Les éléments que le ministre vient de nous présenter appellent deux conclusions : nous ne sommes pas encore arrivés au bout de cette 2ème vague et nous ne serons pas, le 15 décembre, à l'objectif que nous nous étions fixés de passer en dessous des 5000 nouveaux cas par jour.

Pourquoi cet objectif de 5000 ? 5000 cas par jour, c'est le niveau à partir duquel nous pouvons réduire durablement le niveau de pression sur nos services hospitaliers mais également reprendre le contrôle de l'épidémie, en traçant et cassant toutes les chaînes de contamination, sans recourir à des mesures de confinement.

Dès lors que nous ne sommes pas à 5000 mais vraisemblablement au double, dès lors que les chiffres ne baissent plus et se remettent même à légèrement augmenter, il est de notre devoir de tirer les conséquences et d'adapter les mesures que nous avons envisagé de prendre à l'échéance du 15 décembre.

S'y ajoutent deux raisons supplémentaires : les semaines à venir présentent en effet un certain nombre de facteurs de risque que nous n'avions pas rencontrés en mai dernier, à la levée du premier confinement. Outre la question des températures évoquée par le ministre des Solidarités et de la Santé, nous savons que les fêtes de fin d'année, à Noël et pour le Nouvel An, constituent des moments particulièrement à risque. Le retour d'expérience de ce qui s'est passé aux États-Unis et au Canada pour les fêtes de Thanksgiving le démontre amplement puisque chaque fois, ces fêtes ont entraîné une accélération de l'épidémie.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas baisser la garde. Nous devons rester cohérents et négocier les prochaines semaines avec beaucoup de vigilance. Nous devons adapter nos mesures pour les prochaines semaines autour d'un objectif : permettre à chacune et chacun de profiter des vacances et des fêtes de fin d'année mais sans nous exposer à un risque de rebond de l'épidémie, ni maintenant ni dans les premières semaines de janvier. Car je pense que nous serons tous d'accord sur ce point, faisons tout ce que nous pouvons pour réduire le risque de devoir vivre un 3ème confinement dans les prochains mois.

C'est pourquoi nous avons décidé, sous l'autorité du Président de la République, d'adapter la stratégie de déconfinement, en, pleine cohérence avec ce qui vous avait été présentée le 24 novembre dernier.

Mardi prochain, 15 décembre, comme nous l'avions annoncé, nous passerons à une nouvelle étape. Mais ces règles seront plus strictes que ce que nous avons initialement envisagé.

Première décision, les établissements recevant du public dont nous avons envisagé la réouverture au 15 décembre resteront fermés 3 semaines de plus. Les conditions posées pour leur réouverture ne sont hélas pas réunies. Il s'agit principalement des cinémas, des théâtres, des salles de spectacle, des musées, mais aussi de l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos. Cela signifie également que les règles posées récemment pour les lieux de culte ne seront pas revues à la hausse.

Je mesure combien ces décisions sont difficiles à accepter, car il s'agit là d'activités très attendues pendant cette période de fin d'année et que ces secteurs souhaitent pouvoir retrouver leurs publics. Mais même si tous ces établissements disposent de protocoles sanitaires, la logique que nous devons suivre est d'éviter d'accroître les flux, les concentrations, les brassages de public, à un moment où nous devons continuer de les réduire autant que possible.

Je sais à quel point le secteur culturel s'était préparé, que les artistes ont répété, que toutes les filières étaient mobilisées, que tout était prêt pour que les rideaux se lèvent et les écrans s'illuminent. Prendre cette décision avec le Président de la République et la ministre de la culture nous a été particulièrement douloureux, croyez -e bien.

Malheureusement si nous nous laissions tenter par l'ouverture des salles pour les fêtes de fin d'année – ce que nous avons tous espéré, la situation sanitaire pourrait être pire en janvier et nous décalerions d'autant les perspectives d'un retour à la normale. Voilà pourquoi nous avons décidé ce décalage de 3 semaines pour tout nouvel assouplissement.

Je sais aussi que les supporters sportifs rêvaient de retourner au stade voir leurs équipes préférées. Nous réexaminerons la possibilité de les rouvrir à partir du 7 janvier, en fonction de la situation sanitaire à cette échéance et de l'analyse que nous pourrions faire des effets des fêtes de fin d'année sur la situation épidémique. Bien évidemment, nous maintiendrons d'ici là tous nos dispositifs d'accompagnement économiques, à la fois généraux et propres aux établissements culturels, pour les aider à passer ce cap.

Nous maintenons par ailleurs l'échéance du 20 janvier pour les autres établissements et activités fermés.

Deuxième décision : comme prévu, nous rétablirons un couvre-feu dès le 15 décembre, mais il sera durci par rapport à ce que nous vous avons annoncé. D'une part, il débutera dès 20 heures et non à 21 heures. D'autre part, il sera strictement contrôlé avec des possibilités de dérogation limitées. Le ministre de l'Intérieur y reviendra.

Troisième décision : ce couvre-feu concernera aussi, contrairement à ce que nous avons envisagé initialement, le réveillon du 31 décembre. Ce réveillon est en effet un moment particulièrement festif. Nous l'apprécions d'ailleurs pour cela. Mais il concentre tous les ingrédients d'un rebond épidémique. Si la circulation avait continué de se réduire fortement, nous aurions pu assumer ce risque. Ce n'est pas le cas. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de 6 adultes.

Nous savons parfaitement que plus nous multiplions les contacts dans des lieux, de surcroît clos, où il est difficile de respecter les gestes barrières, plus les risques sont importants. C'est la raison pour laquelle nous voulons aussi limiter au maximum les occasions de se retrouver, chez les uns ou les autres, notamment en soirée, pour un apéritif, un diner, une fête. On mange, on boit, on est proche les uns des autres, et il est beaucoup plus difficile de garder ses distances ou de porter un masque. Ce sont des moments formidables, nous les apprécions tous, moi le premier, mais c'est le facteur numéro un de contamination. C'est aussi la raison pour laquelle nous maintenons la fermeture des bars et des restaurants. Toutes les études scientifiques le prouvent désormais. Nous devons faire collectivement l'effort d'y renoncer au cours des prochaines semaines.

La logique aurait probablement commandé de faire la même chose pour Noël. Mais Noël occupe une place à part dans nos vies et nos traditions. C'est un moment de rassemblement familial, où peuvent se retrouver toutes les générations – enfants, parents, grands-parents, un moment où se forment les premiers grands souvenirs des plus petits.

Nous autoriserons donc les déplacements pour la soirée du 24 décembre. Mais en vous rappelant la règle que je vous ai indiqué la semaine dernière : pas plus de 6 adultes à la fois. J'y ajoute une autre recommandation : si vous deviez retrouver au cours des prochaines semaines, soit pour Noël, soit même un autre jour, une personne âgée ou vulnérable au coronavirus, limitez vos interactions au cours des 5 jours précédents, restez le plus possible chez vous.

L'ensemble de ces mesures nous permettent de maintenir la possibilité de se déplacer sur tout le territoire à partir du 15 décembre. Elles ne nous autorisent pas en revanche à diminuer le recours au télétravail partout où il est possible. J'en profite pour me réjouir publiquement de l'accord conclu sur ce sujet essentiel par les partenaires sociaux le 26 novembre dernier, preuve de la vitalité du dialogue social dont nous avons tant besoins et que j'encourage inlassablement.

Les dispositions que nous prenons vont également nous permettre d'adapter dans le sens d'un plus grand pragmatisme et d'une effectivité renforcée notre dispositif de contrôle des déplacements quotidiens. Je demande à Gérald DARMANIN de venir vous en présenter les modalités.

* *

*

Bien évidemment, les mesures restrictives exigées par la situation sanitaire nous conduisent à adopter ou à adapter des dispositifs d'accompagnement et d'indemnisation au bénéfice des femmes, des hommes et des entreprises qui en subissent les conséquences. Soyons fiers de ce que ces dispositifs soient sans doute les plus ambitieux et donc les plus protecteurs d'Europe.

Face à la deuxième vague, nous avons encore renforcé, ces dernières semaines, nos dispositifs d'aide pour les salariés et les entreprises fragilisés par de longs mois de crise. Et nous faisons en sorte que nos aides soient rapidement et aisément accessibles. Pour les commerces qui ont dû fermer en novembre, le formulaire d'accès aux aides a été mis en ligne le 4 décembre. 372 000 entreprises ont déjà touché les versements, pour un montant total de près de 2 milliards d'euros. En ce moment, ce sont encore 1,6 million de salariés qui bénéficient de l'activité partielle, notamment dans l'hôtellerie, la restauration ou encore l'évènementiel.

Nous continuons à améliorer et à compléter nos dispositifs pour que personne ne soit laissé de côté. Le fonds de solidarité pourra désormais bénéficier aussi aux prestataires et exploitants agricoles travaillant avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ou aux sous-traitants du monde de l'évènementiel, notamment sportif et culturel.

Vous le savez, des concertations sont engagées avec les élus de montagne et les professionnels du sport d'hiver, que je rencontrerai de nouveau demain matin pour la troisième fois, afin de calibrer au mieux les dispositifs d'indemnisation.

À la demande du Gouvernement, les assureurs ont pris devant Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, de nouveaux engagements afin de répondre aux difficultés rencontrées par les petites entreprises et les PME des secteurs de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration ainsi que du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel. Ainsi, il n'y aura pas d'augmentation des primes des contrats d'assurance multirisque professionnelle l'année prochaine.

Nous veillons à ne laisser personne au bord du chemin, au moment où la crise économique, engendrée par la crise sanitaire, accroît ses effets sociaux et psychologiques, notamment sur les plus précaires et les plus fragiles d'entre vous. C'est pour moi un sujet de préoccupation

permanente. Encore vendredi dernier, avec les présidents d'université et d'établissements de l'enseignement supérieur, nous avons décidé avec la ministre, Frédérique VIDAL, de mesures de soutien supplémentaires pour les étudiants, vis-à-vis desquels j'ai une pensée particulière.

Enfin, la situation épidémique encore difficile que nous connaissons nous conduit également à amplifier et à améliorer notre stratégie tester – alerter – protéger. Vous le savez, il s'agit d'un levier essentiel, à la fois pour mieux connaître l'épidémie, pour contenir la progression du virus et pour permettre l'accès aux soins le plus précocement possible.

Notre objectif est à la fois d'augmenter le nombre de tests, alors que la France est déjà parmi les pays d'Europe qui testent le plus, d'accélérer encore davantage les délais d'accès et de rendu de leurs résultats, d'améliorer le repérage des cas contacts et d'assurer l'effectivité de l'isolement des personnes déclarées positives et de leurs cas contacts par un accompagnement renforcé.

S'agissant de l'isolement, nous avons souhaité évoquer avec les forces politiques et les groupes parlementaires la question d'une évolution juridique qui nous conduirait, comme d'autres pays autour de nous, à rendre cet isolement obligatoire et en prévoyant éventuellement un système de sanction en cas de manquement. Un tel dispositif existe dans certains pays autour de nous. Il soulève cependant beaucoup de questions, non seulement éthiques mais aussi sanitaires, avec la crainte que certains hésitent à se faire dépister de peur d'être soumis à une telle contrainte.

Les échanges que j'ai eus sur ce sujet avec les représentants politiques et parlementaires m'ont conduit à la conclusion qu'une telle évolution qui passerait par une nouvelle loi, ne fait pas consensus. Nous devons donc orienter nos pistes d'amélioration vers l'accompagnement renforcé des personnes malades.

Olivier VÉRAN va vous présenter les grandes lignes de cette stratégie, à laquelle nous associons les professionnels de santé, les organismes d'assurance maladie, le secteur associatif et les collectivités locales que je tiens une nouvelle fois à remercier vivement.

* *
*

Mesdames et Messieurs, je voudrais en conclusion partager avec vous trois convictions qui ont inspiré les décisions que je vous ai annoncées aujourd'hui.

Ma première conviction, c'est la nécessité de rester prudent et cohérent dans la gestion de cette 2ème vague de l'épidémie. Oui, nous avons réduit la circulation du virus. Oui, nous avons allégé la pression sur nos hôpitaux. Mais il ne serait pas compréhensible de continuer à alléger nos mesures dès lors que les niveaux de réduction que nous avons posés ne sont pas au rendez-vous. Ce serait une décision plus facile et plus confortable à court terme – car je sais la lassitude de beaucoup d'entre vous et l'impatience de nombreux secteurs économiques, mais ce serait une décision dont nous payerions le prix d'ici quelques semaines. Je me refuse à cette forme de facilité et d'irresponsabilité.

Ma deuxième conviction, elle n'est pas nouvelle, et vous m'avez souvent entendu l'exprimer : cette bataille contre le virus, nous ne la remporterons que par la mobilisation de tous. Bien-sûr, il appartient à l'État de prendre les mesures nécessaires pour réduire les flux et les risques, mais à la fin des fins, c'est chacune et chacun de nous qui avons la clé de la solution : par le respect des gestes barrières, par une vigilance absolue quand nous sommes en présence d'une personne fragile, par l'application des recommandations de prudence, et j'y insiste encore tout particulièrement s'agissant des fêtes de fin d'année.

Ma troisième conviction est que les premiers mois de l'année prochaine doivent nous permettre de franchir un cap dans la lutte contre la Covid. L'expérience des mois passés nous enseigne qu'il n'y a pas, dans la gestion de cette crise, une seule solution. Nous devons agir en activant tous les leviers. Il y aura bien sûr la vaccination dont les premières phases nous permettront de protéger d'abord les plus fragiles au cours des prochains mois. Il y aura la multiplication des tests, et notamment des tests rapides, le renforcement de l'accompagnement des personnes atteintes par le virus qu'ils puissent s'isoler rapidement en étant mieux suivies, l'emploi des outils du numérique pour mieux identifier les cas contacts et remonter les chaînes de contaminations. Il y aura enfin le recours à des mesures de freinage en cas d'accélération de l'épidémie, que nous nous emploierons ensemble à éviter.

Mes chers concitoyens, décidément, cette année 2020 aura été éprouvante pour nous tous. Je sais votre lassitude, vos doutes, vos souffrances. Je les partage. Mais je vous dois d'abord la vérité et la transparence sur cette épidémie qui dure plus qu'on ne l'aurait voulu.

Mon rôle et celui du Gouvernement est de vous protéger, quitte à prendre des décisions difficiles. Une nouvelle fois et inlassablement, je fais appel aux belles valeurs de solidarité et de responsabilité. Une fois que cette crise sera derrière nous, on s'apercevra, j'en ai la conviction, que ces valeurs auront été nos meilleurs atouts.

Je vous remercie.